

Déchets, réemploi, réparation : les dynamiques de l'économie circulaire en France

*Dossier de presse diffusé dans le cadre des
Assises nationales de l'économie circulaire*

Le 29 septembre 2026

SOMMAIRE :

Partie 1 – Le traitement et la collecte des déchets en France

Partie 2 – Le réemploi et la réutilisation en France : un marché en pleine expansion

Partie 3 – Les modèles économiques de la réparation

Focus – Avis : Le recyclage chimique des déchets plastiques

Ressources clés – Les plateformes de référence pour explorer l'économie circulaire

LE MOT DU MINISTRE

« Trop longtemps, écologie et économie ont été opposées dans le débat public. L'économie circulaire démontre pourtant le contraire : elle protège nos ressources naturelles, crée des emplois et contribue au renforcement de notre souveraineté.

C'est tout le sens de l'action menée par le président de la République depuis 2017 : concilier compétitivité et performance environnementale en nous donnant les moyens de passer à l'échelle pour créer une véritable industrie circulaire. »

Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique

EDITO

L'économie circulaire est un atout pour notre compétitivité, notre résilience et pour le climat.

L'instabilité géopolitique actuelle et les conséquences qu'elle a sur les approvisionnements en matériaux ou en énergie, nous rappelle la nécessité de sécuriser l'accès à nos ressources et de transformer nos modes de production. Tous les objets sur lesquels reposent aujourd'hui nos modes de vie et de consommation suppose l'exploitation de ressources limitées (minérales ou issues du vivant), ce qui soulève des problèmes environnementaux et de dépendance. Pour relever ce défi, il est nécessaire d'agir à l'échelle du territoire et de repenser nos modèles économiques.

C'est tout l'enjeu de l'économie circulaire. Les modèles qui réussissent aujourd'hui sont ceux qui savent s'adapter, mobiliser les territoires et développer l'intensité d'usage des matières premières. En exploitant mieux nos ressources et en leur donnant plusieurs vies, nous pouvons à la fois réduire nos impacts environnementaux et structurer des filières compétitives et locales.

Nous disposons aujourd'hui d'innovations et de solutions capables d'augmenter la durée de vie des biens et de valoriser les matières après leur usage : réemploi, réparation, recyclage, allongement de la durée de vie... Ce sont des activités ancrées dans les territoires au service d'une création de valeur durable. En 2021, le secteur de la réparation représentait plus de 199 000 emplois et le recyclage en comptait plus de 164 000.

En parallèle, de nouveaux modèles économiques se développent, comme l'économie de la fonctionnalité, qui privilégie la location, la mutualisation ou la vente d'un service ou d'une garantie de résultat plutôt que la possession d'un bien. Ces modèles incitent les entreprises à réduire leurs consommations de ressources et font de la transition écologique une opportunité de différenciation économique. Il s'agit d'aligner l'intérêt du client, l'intérêt économique de l'entreprise et l'intérêt de la planète.

L'enjeu est désormais de gagner en efficacité et de passer à l'échelle en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Les Assises nationales de l'économie circulaire, organisées du 30 septembre au 1er octobre à Nantes, offrent aux acteurs économiques et décideurs publics un cadre pour partager leurs retours d'expérience et orienter les prochaines étapes. Et c'est au titre des missions d'expertise et d'observation qui lui sont confiées par l'Etat que l'ADEME publie aujourd'hui de nouvelles études pour éclairer les choix des décideurs.

Face aux défis écologiques et stratégiques de la gestion des ressources, repenser les usages et le cycle de la matière et faire émerger de nouveaux modèles économiques est essentiel. Ces deux journées vont permettre de partager les avancées et les innovations pour progresser collectivement sur ces enjeux.

Sylvain Waserman, Président-directeur général de l'ADEME

PARTIE 1

Le traitement et la collecte des déchets en France

Sous l'impulsion de politiques publiques votées par le Parlement (loi AGEC, loi Climat et Résilience), la France accélère sa transition vers une économie circulaire, avec des résultats concrets en matière de collecte et de traitement des déchets. Les dernières données de l'ADEME, issues des enquêtes nationales « Collecte » et « Traitement » alimentant la base SINOE®-Déchets, montrent une mutation des pratiques de gestion des déchets. Collectées auprès des collectivités et des exploitants d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés, elles mettent en évidence les effets des politiques publiques, mais aussi des défis persistants : réduire la production de déchets, développer la prévention (réemploi, réparation) et améliorer la qualité des matières recyclées.

Collecte : vers une diversification des flux

En 2024, le service public a collecté 38,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA), soit 563 kg par habitant (contre 559 kg en 2023). Si les quantités globales augmentent légèrement (+1,3 % en un an), cette hausse s'explique principalement par l'essor des déchets verts en déchèterie, lié en partie à une pluviométrie exceptionnelle.

Une mutation des modes de collecte

- Les déchèteries deviennent le premier mode de collecte : avec 15,1 Mt (223 kg/habitant), elles devancent pour la première fois les ordures ménagères résiduelles (OMR), qui continuent de reculer (14,9 Mt, soit 220 kg/habitant, -5 kg/habitant vs 2023 et -4,2 Mt depuis 2009).
- Les collectes séparées progressent : 8,2 Mt (121 kg/habitant), avec une hausse de 39 % des biodéchets collectés séparément entre 2023 et 2024, reflet de la généralisation du tri à la source, en application de la loi AGEC adoptée en 2020.
- 52 % des déchets collectés sont désormais orientés vers une valorisation matière ou organique (contre seulement 33 % en 2007), plutôt que simplement mis en décharge ou incinérés, marquant une avancée majeure dans la gestion des ressources.

« Ces résultats confirment l'efficacité des politiques de tri et de prévention, mais rappellent aussi l'urgence de réduire la production de déchets à la source. » - Roland Marion, Directeur Economie Circulaire à l'ADEME

Traitement : valorisation en hausse, stockage en baisse

La France compte **1 776 installations**, entrant dans le périmètre de l'enquête, dédiées au traitement des déchets ménagers assimilés (DMA), avec des évolutions significatives en 2024 :

- **Valorisation matière et organique en forte augmentation :**
 - **22 Mt** de déchets traités dans les centres de tri (DMA et déchets d'activités économiques).
 - **8,3 Mt** de déchets compostés dans **579 plateformes**, produisant **2,7 Mt de compost**.
- **Augmentation de la récupération d'énergie pour l'incinération :**
 - **14,3 Mt** de déchets incinérés dans **121 unités**, dont **plus de 99 %** avec récupération d'énergie et 91 % dans des installations dépassant les seuils européens de valorisation énergétique.
- **Stockage au plus bas :**

- Les déchets envoyés en décharge atteignent leur niveau le plus bas observé, avec **12,9 Mt**, soit une baisse de 7 % en deux ans. Cependant, **42 % des déchets stockés sont des résidus de tri ou de traitement**, soulignant la nécessité d'améliorer la qualité des flux.

« Avec 12,9 Mt encore enfouies en 2024, la trajectoire doit s'accélérer pour atteindre l'objectif de limiter le stockage à 10 % des tonnages de DMA avant 2035. » - **Roland Marion**, Directeur Economie Circulaire à l'ADEME

Les défis à relever

Si les progrès sont indéniables, plusieurs défis persistent :

- **Réduire la production de déchets :**
L'objectif de **550 kg/habitant en 2020** n'est pas atteint (563 kg/habitant en 2024), et la trajectoire pour **2030 (502 kg/habitant)** exige des efforts accrus.
- **Améliorer la qualité des flux :**
En 2024, 27 % des déchets mis dans la poubelle jaune ne sont en réalité pas des emballages/papiers (refus de tri), ce qui nuit à la valorisation du flux (contre 23 % de refus de tri en 2023).
- **Sécuriser les débouchés :**
Les matières recyclées doivent trouver des **filières industrielles pérennes** à même de les réincorporer pour éviter les impasses de valorisation.

« La transition vers une économie circulaire ne se limite pas à trier davantage : elle passe par une réduction à la source, une amélioration de la performance de collecte (notamment pour les emballages plastiques), une amélioration de la qualité des flux et des débouchés stables pour les matières secondaires. » - **Roland Marion**, Directeur Economie Circulaire de l'ADEME.

Les enquêtes 2024 montrent que la France capte séparément et valorise une part croissante de ses déchets. L'enjeu est désormais de transformer ces flux en matières secondaires de qualité, traçables, compétitives et effectivement utilisées par l'industrie européenne, tout en réduisant la quantité de déchets produite, en cohérence avec les objectifs des politiques publiques définies dans la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire et dans les textes européens (PPWR, ESPR, Circular Economy Act à venir).

Liens études :

- [La collecte des déchets par le service public en France - 2024](#)
- [Le traitement des déchets ménagers et assimilés - 2024](#)

PARTIE 2

Le réemploi et la réutilisation en France : un marché en pleine expansion

Le réemploi et la réutilisation des produits connaissent une croissance sans précédent en France, portée par un cadre réglementaire renforcé et une demande croissante des consommateurs. Le Panorama du réemploi et de la réutilisation en France – Actualisation 2024 de l'ADEME dresse un état des lieux complet de cette dynamique, à partir des données déclarées par les éco-organismes et producteurs en système individuel des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), collectées dans le cadre des travaux de l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation. Ce suivi s'appuie également sur des informations relatives aux zones de réemploi en déchèteries, à la commande publique et aux dispositifs de financement soutenus par l'ADEME, révélant des filières en pleine structuration, mais aussi des disparités sectorielles persistantes.

Le réemploi et la réutilisation : un paysage en évolution

Depuis 2017, le marché du réemploi et de la réutilisation a connu des évolutions significatives. Ces changements se traduisent par :

- **Une expansion des marchés** (volumes et chiffres d'affaires), particulièrement marquée dans les secteurs des produits de grande consommation.
- **Une diversification des acteurs impliqués**, avec l'émergence de modèles économiques hybrides (ex. vente de produits neufs et reconditionnés, combinaison de boutiques physiques et de plateformes en ligne).
- **Des exigences accrues en matière de qualité, traçabilité et garanties** pour les produits, matériaux et emballages réemployés (ex. garanties renforcées, meilleure information des consommateurs, exigences d'assurabilité dans certains secteurs comme le bâtiment).

Des filières à des stades de maturité très variables

Si certaines filières sont déjà structurées et dynamiques, d'autres peinent encore à passer à l'échelle. Le panorama 2024 met en lumière ces contrastes :

1. **Produits de grande consommation et biens d'équipement : le boom de la seconde main**
 - Marché en forte croissance, porté majoritairement par les plateformes digitales (textile...)
 - Chiffres clés :
 - Valeur de marché estimée à 7,5 milliards d'euros.
 - 1,5 millions de tonnes de produits réemployés.
 - Plus de 18 000 établissements physiques et 220 acteurs digitaux.
 - 75 000 emplois équivalents temps plein (ETP), dont 43 000 dans l'ESS (hors bénévoles).
2. **Emballages : un réemploi encore marginal, mais des initiatives prometteuses**
 - Seulement 0,6 % des emballages ménagers (principalement des bouteilles en verre) sont réemployés, mais la filière professionnelle (principalement des emballages plastique, en acier et en bois) atteint 3,5 %.
3. **Bâtiment : un secteur en phase d'émergence**
 - Le réemploi des produits de construction est encore très limité (moins de 0,8 %), mais un écosystème se structure pour lever progressivement les freins.
4. **Automobile : un marché mature et industrialisé de l'occasion**
 - Filière mature et dynamique, avec :

- Plus de 83 000 ETP
- Un marché estimé à plus de 91 milliards d'euros (incluant les transactions entre particuliers).
- Une tendance à l'industrialisation des processus, avec un positionnement stratégique des constructeurs.
- Une progression rapide des motorisations électriques et hybrides sur le marché de l'occasion, dont la part est passée de 2 % en 2019 à 12 % en 2024

« Ces exemples montrent que le réemploi progresse, mais à des rythmes différents selon les secteurs.
 » - **Eric Vesine**, Directeur Adjoint Supervision des Filières REP

Le réemploi à un tournant de son développement

L'étude met également en évidence plusieurs dynamiques structurantes qui caractérisent aujourd'hui le développement des filières du réemploi :

- **Des filières à des stades de maturité inégaux :**
 Certaines filières (textiles, automobile) sont déjà structurées, tandis que d'autres (emballages, bâtiment) sont encore en phase de structuration et de montée en échelle.
- **Des exigences croissantes en qualité et traçabilité :**
 Les produits réemployés doivent répondre à des critères renforcés en matière de garanties, de normes et d'information des consommateurs, accompagnant la professionnalisation des acteurs.
- **Un cadre réglementaire en évolution :**
 La loi AGECE et les objectifs sectoriels (objectif de 10 % de réemploi pour les emballages professionnels et ménagers) contribuent à structurer le marché et à accompagner le développement du réemploi.

« Le réemploi est un levier clé pour réduire notre empreinte environnementale, mais son essor dépendra de notre capacité à lever les freins identifiés par les acteurs du terrain et à rendre désirable ce mode de consommation. » - **Eric Vesine**, Directeur Adjoint Supervision des Filières REP

Les données 2024 révèlent une dynamique forte du réemploi en France, avec des filières en croissance et une diversification des acteurs. Cependant, l'enjeu est désormais de passer à l'échelle : structurer les filières émergentes (emballages, bâtiment, batteries, panneaux photovoltaïques...), améliorer la logistique et la traçabilité, et faire du réemploi une solution compétitive et pérenne, en phase avec les ambitions du Circular Economy Act.

Liens :

- [Panorama du réemploi et de la réutilisation en France – Actualisation 2024 \(ADEME\)](#)
- [Infographie : « Réemploi, état des lieux d'un secteur qui se structure »](#)

PARTIE 3

Les modèles économiques de la réparation

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources, de hausse du coût de la vie et de structuration progressive des politiques d'économie circulaire, la réparation s'impose comme un levier clé pour prolonger la durée de vie des produits et réduire les impacts environnementaux.

Portée par les évolutions réglementaires — notamment la mise en œuvre des bonus réparation dans plusieurs filières pollueur-payeur dites dites « REP » (équipements électriques et électroniques (EEE), textiles, linge de maison et chaussures (TLC), articles de sport et de loisirs (ASL), éléments d'ameublement (EA), articles de bricolage et de jardin (ABJ) et jouets) — ainsi que par les attentes croissantes des consommateurs, la réparation connaît aujourd'hui une dynamique de croissance importante. Toutefois, malgré cette progression des usages et des volumes, de nombreux acteurs du secteur restent confrontés à des équilibres économiques fragiles.

C'est dans ce contexte que l'ADEME a lancé une étude afin d'analyser les modèles économiques de la réparation et d'identifier les conditions nécessaires à la viabilité et au changement d'échelle durable de la filière. L'étude s'appuie sur une analyse des réalités économiques, opérationnelles et organisationnelles de 9 structures de la réparation, reflétant la diversité du secteur.

La réparation : un pilier économique et territorial en pleine mutation

La réparation est un secteur clé du développement économique des territoires, notamment grâce à sa capacité à générer des **emplois non délocalisables**, ancrés localement et porteurs de valeur ajoutée. En 2021, le secteur de la réparation employait **199 000 personnes**, avec une croissance continue grâce aux politiques publiques engagées (loi AGEC, Pacte vert européen).

Si l'intérêt des consommateurs pour la réparation progresse et que les volumes augmentent sensiblement, l'activité demeure néanmoins marquée par une **fragilité économique persistante** et une analyse fine des modèles économiques a été réalisée pour identifier les conditions de viabilité économique des activités de réparation, en tenant compte de la diversité des filières (EEE, ABJ, ASL), des acteurs et des organisations.

L'analyse croisée des données économiques, financières et opérationnelles, complétée par des immersions terrain, des entretiens et des ateliers de co-construction avec un panel représentatif a permis d'identifier à la fois **les fragilités, mais aussi les leviers et opportunités de consolidation économique des activités de la réparation.**

Les principaux enseignements :

- La croissance du **chiffre d'affaires** de la réparation est principalement tirée par **l'augmentation des volumes** : entre 2020 et 2024, le chiffre d'affaires de la réparation a augmenté en moyenne de +178 % sur un panel de neuf structures étudiées tandis que les volumes de réparation ont augmenté de +151 % sur la même période avec des prix moyens globalement stables. Les prix demeurent contraints par un **plafond d'acceptabilité** côté consommateurs.
- **La rentabilité des activités de réparation se construit souvent par paliers** : pour absorber davantage de volume, les acteurs doivent d'abord engager de nouveaux coûts fixes (recrutement, équipements, ateliers), avant d'atteindre un nouvel équilibre économique.

- **Quatre logiques dominantes de modèles économiques** sont observées chez les acteurs de la réparation : la réparation comme activité majoritaire, la réparation comme activité minoritaire ancrée dans l'économie de marché ou dans l'ESS et le modèle de l'abonnement.
- **Trois complexités structurantes** traversent l'ensemble des modèles, face auxquelles les acteurs déploient différentes stratégies d'organisation, d'optimisation, de diversification et de coopération :
 - **le facteur humain** (disponibilité, productivité et fidélisation des réparateurs),
 - **le facteur matériel** (accès, coût et délais des pièces détachées)
 - **le facteur temps** (saisonnalité, durée des réparations et aléas du parcours).

Faire de la réparation une filière durablement pérenne

Le changement d'échelle de la filière reposera sur la capacité à renforcer les dynamiques actuelles, tout en agissant conjointement sur l'attractivité du métier, la montée en compétences des réparateurs, l'évolution du cadre public et une meilleure reconnaissance de la valeur économique de l'acte de réparation.

À partir de ces constats, l'étude formule plusieurs pistes de réflexion et leviers d'action pour les acteurs de la chaîne de valeur et les pouvoirs publics, notamment autour de la diversification des activités, de la coopération entre acteurs, de l'attractivité des métiers, du développement de formations plus visibles et capables d'accueillir davantage de professionnels de la réparation et de la valorisation économique de la réparation.

Lien étude :

- [Etude des modèles économiques de la réparation \(ADEME – 2026\)](#)

FOCUS – AVIS

Le recyclage chimique des déchets plastique

La pollution plastique représente un défi environnemental et sanitaire majeur : sa production mondiale a doublé depuis 2000 et pourrait atteindre 1,2 milliard de tonnes d'ici 2060 (contre 400 millions en 2023), avec des émissions de GES associées représentant 5 % des émissions mondiales en 2040. Face à cette urgence, l'ADEME publie son avis d'expert sur le recyclage chimique, une technologie prometteuse mais non sans impact, qui doit rester complémentaire du recyclage mécanique et qui ne doit pas se développer au détriment de la réduction des usages plastiques.

Le recyclage des plastiques en France : état des lieux et enjeux

La France compte parmi les plus importants consommateurs de plastiques en Europe. 40% des plastiques sont utilisés pour les emballages, le reste étant dédié aux besoins du bâtiment, des véhicules, des équipements électriques et électroniques, de l'ameublement, du textile et de l'agriculture. La consommation d'emballages plastiques à usage unique reste élevée et peine à réduire. La France produit environ 4,5 Mt de déchets plastiques chaque année, dont 4,4 Mt sont collectés (23% sont recyclés, 41% sont incinérés et 36% sont enfouis). Parallèlement, le secteur de la transformation de plastiques en produits manufacturés (plasturgie) en France n'incorpore que 14% en moyenne (tous secteurs confondus) de matières issues du recyclage dans ses produits.

Ces résultats révèlent un potentiel d'amélioration en matière de recyclage, levier à massifier en complément des actions de réduction, de réemploi et de réutilisation. Toutefois cette massification du recyclage se heurte à plusieurs freins.

Le recyclage mécanique des plastiques : la solution principale utilisée aujourd'hui

Le recyclage mécanique des plastiques est le procédé traditionnel qui permet d'obtenir de la matière plastique recyclée (MPR) à partir de plastique en fin de vie. Celui-ci consiste à trier, broyer, laver et refondre les déchets plastiques afin de produire de nouveaux granulés réutilisables. Toutefois, la diversité des plastiques - chacun ayant des propriétés différentes - limite aujourd'hui le domaine d'utilisation des matières recyclées par recyclage mécanique aussi bien en quantité qu'en diversité d'applications : il existe en particulier une difficulté à réincorporer certaines résines recyclées dans des produits à contact sensible (comme les emballages alimentaires) et une perte de propriétés mécaniques au fil des cycles (downcycling). Malgré ces limites, la production de MPR plastiques contribue à limiter la dépendance aux matières vierges importées, et le recyclage mécanique demeure aujourd'hui la solution de production de matières plastiques présentant le plus faible coût environnemental, notamment dans le contexte énergétique français : les installations étant principalement consommatrices d'électricité plutôt que de chaleur, le gain environnemental par rapport à la production de plastiques vierges est particulièrement marqué dans un contexte français de production électrique décarbonée.

Le recyclage chimique : une voie complémentaire

Le recyclage chimique, capable de produire des matières de qualité vierge en revenant à la molécule « initiale », apparaît dans ce contexte comme une opportunité pour recycler des plastiques difficilement recyclables actuellement (automobile, textile, et potentiellement équipements électriques et électroniques). Ceci est en cohérence avec le développement de réglementations au sein de l'Union Européenne en faveur d'une plus grande recyclabilité et d'exigences de plus haut taux d'incorporation de plastique recyclé dans de nombreux secteurs.

Les plastiques sont constitués d'une structure polymère, c'est-à-dire de longues molécules ou chaînes elles-mêmes fabriquées à partir de plus petites molécules (les monomères). Le recyclage chimique repose sur la dépolymérisation, c'est-à-dire la décomposition de cette chaîne polymère. Il existe à ce jour deux grandes voies technologiques de dépolymérisation : la voie thermique (dont la pyrolyse) et la voie chimique (solvolyse). Ces deux voies traitent chacune des types de plastiques différents et génèrent également des types de molécules différentes. Ces molécules recyclées sont ensuite réintroduites dans les usines de la filière pétrochimique, pour fabriquer à nouveau des polymères puis des plastiques.

L'Avis d'expert de l'ADEME, dresse un bilan de son expertise dans le domaine du recyclage chimique, acquise en particulier lors du suivi de projets de R&D et des projets industriels instruits dans le cadre de France 2030. Il vise à mieux comprendre ces procédés complexes et les nombreux enjeux environnementaux, techniques, industriels et économiques qui y sont associés, et à proposer des recommandations pour cette filière.

A RETENIR :

- Le développement des capacités de recyclage des plastiques doit s'accompagner de l'accélération des efforts prioritaires de réduction de leur production et de leur usage.
- Il existe des traits communs entre les différentes technologies de recyclage chimique, mais la diversité des technologies implique un avis sur leur pertinence au cas par cas. Les procédés de recyclage chimique des plastiques sont complexes et comprennent de nombreuses étapes, dont certaines très consommatrices d'énergie.
- Le recyclage chimique ne constitue pas une boucle infinie de recyclage du plastique : à chaque cycle, il évite certes une dégradation de la qualité de la matière mais induit des pertes importantes de matière. Pour la voie thermique, une partie du plastique est transformée en carburants, gaz ou sous-produits, dont une partie est consommée par le process.
- Les données publiques disponibles sur son impact environnemental restent limitées. Certaines études montrent un gain modéré pour certains procédés (solvolyse), par rapport à la production de plastique vierge, tandis que les résultats pour la pyrolyse restent ambigus. Les technologies physiques de dissolution, qui décontaminent le plastique sans le dépolymériser, méritent des efforts de R&D et d'évaluation environnementale.
- Le recyclage chimique est très dépendant de la pérennité des usines pétrochimiques, indispensables si l'on souhaite retransformer les molécules qu'il produit en polymères en Europe. Son développement (nombre et tailles d'usines, polymères cibles) doit s'inscrire dans un plan stratégique global de modernisation et décarbonation de l'industrie pétrochimique européenne.
- La traçabilité du plastique recyclé chimiquement repose souvent sur un système de calcul par « mass balance » qui permet de choisir à quels co-produits spécifiques issus du recyclage chimique est alloué le contenu recyclé issus des déchets intrants. Cette méthode, juste comptablement, ne reflète pas la réalité physique des flux de matière : elle permet par exemple d'obtenir d'une part un petit volume de plastique affiché comme « 100% recyclé », qui ne correspond pas forcément à la nature chimique du déchet entrant, et un grand volume d'autres coproduits (plastiques ou non) considéré « 100% vierges » d'autre part. Cette pratique des industriels peut prêter à confusion pour les consommateurs.
- La complémentarité entre le recyclage mécanique et le recyclage chimique doit être recherchée, afin de traiter différents gisements de déchets et d'approvisionner en matières différentes applications plastiques : l'évolution de cette complémentarité, qui dépend des innovations dans les deux filières mécaniques et chimiques (en particulier sur l'aptitude au contact alimentaire), doit faire l'objet d'un suivi.

Lien :

- [Avis d'expert sur le recyclage chimique des déchets plastiques](#)

*Outre son « avis d'expert » spécifique sur les technologies du recyclage chimique et leurs enjeux industriels et économiques, l'ADEME propose également des formats pédagogiques sur les enjeux environnementaux et sociétaux associés à la production et à la pollution plastique. A partir de fin octobre 2026, les Plateformes de formation [Campus AFD](#) et [ADEME Académie](#) lancent ensemble un MOOC en Français et en Anglais « **Plastiques, Agissons** » : dédié tout particulièrement aux décideurs privés, publics et institutionnels en France mais aussi dans le monde. Il permet de mieux comprendre dans quel contexte les plastiques s'inscrivent, leurs effets sur l'environnement, la santé humaine et la souveraineté des territoires. Il délivre également les leviers d'actions et les voies de financement de projets vertueux pour réduire l'empreinte environnementale des plastiques.*

RESSOURCES CLES

Les plateformes de référence pour explorer l'économie circulaire

Pour approfondir les enjeux de l'économie circulaire, l'ADEME propose plusieurs plateformes incontournables, parmi lesquelles le site des filières à Responsabilité élargie du producteur (REP), le site de l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation, le centre de ressource de l'économie circulaire et la plateforme SINOE. Ces sites permettent l'accès à des données détaillées, des analyses filières et transversales, ainsi que des publications de référence.

1. Les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) : www.filières-rep.ademe.fr

La plateforme de référence pour informer les professionnels sur leurs obligations et suivre les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

Les filières REP, ce sont **19 filières REP** mises en œuvre (+7 depuis 2020), et **204,1 M de tonnes** de produits mis sur le marché en 2024. Avec :

- 28 éco-organismes agréés en 2026 et 3,4 milliards d'euros d'écocontribution en 2025
- 27 systèmes individuels agréés en 2026 sur les équipements électriques et électroniques, les emballages professionnels et les véhicules

La Vitrine REP informe les professionnels sur leurs obligations :

- Des pages dédiées pour orienter les metteurs sur le marché dans leurs démarches d'obligation de producteurs
- Nouveauté : un outil **REPoriente** pour guider les entreprises en les questionnant et en leur apportant une réponse personnalisée :
 - Sur la définition du producteur : l'entreprise peut savoir si elle peut être concernée par la réglementation REP en tant que producteur.
 - Sur les filières auxquelles elle pourrait être assujettie : identifier les filières REP concernées et les éco-organismes auxquels elles peuvent adhérer pour répondre à leurs obligations sur les Filières REP.

La Vitrine s'enrichit quotidiennement et met à disposition les données pour chaque filière REP et des études :

- 95 études et guides ont été publiés en 2025.
- Des données par filières et des données transversales mis à disposition sous forme d'infographies, de tableaux de bords dynamiques et des jeux de données en Open data.
- Des bilans annuels dressent une analyse qualitative de performance des filières à travers un état des lieux et l'atteinte des objectifs.

2. L'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation : <https://observatoire-reemploi-reutilisation.ademe.fr/>

La plateforme est dédiée au partage et à la capitalisation des connaissances du réemploi et de la réutilisation. Il s'agit d'un centre de ressources, de données et d'expertise. L'Observatoire anime les acteurs au niveau national pour aider au développement du réemploi et de la réutilisation sur tout le territoire.

Le réemploi c'est :

- 2,9 milliards d'emballages réemployés en 2024
- 99 117 tonnes de produits de consommation réemployés

- **71,6 M€ de soutiens versés par les éco-organismes aux structures de réemploi**

Ce que l'on trouve sur le site :

- **Une présentation du réemploi en France :** les enjeux du réemploi, les filières concernées (filières des produits et des emballages.), les acteurs impliqués et la réglementation sont détaillés ;
- **Des données et des ressources :**
 - Les chiffres clés du réemploi, ainsi que des bilans annuels qui apportent une analyse qualitative pour les produits et les emballages.
 - Des études telles que des évaluations environnementales, des benchmarks, etc.
 - Le recensement des financements des structures de réemploi-réutilisation.
- **Des outils pour explorer les données :**
 - Une cartographie des acteurs du réemploi (ressourceries, recycleries, plateformes digitales) : Que faire de mes objets et déchets ?
 - Une carte interactive des centres de lavage des emballages réemployables en France et dans les Drom-Com. Une recherche est proposée selon différents critères : lieux, types d'emballages, services proposés.

3. Le centre de ressources Économie Circulaire de l'ADEME : <https://economie-circulaire.ademe.fr/>

La plateforme dédiée à toutes les thématiques de l'économie circulaire, pour les entreprises et les collectivités.

Ce que l'on trouve sur le site :

- **Un centre de ressources pour les entreprises et les collectivités :** Le site donne accès à des définitions pour comprendre les concepts clés de l'économie circulaire, des repères sur la réglementation en vigueur, des outils pratiques pour agir, des ressources pour s'informer et initier des projets.
- **Pour les entreprises et les collectivités :**
 - **Des ressources thématiques et grands principes de l'économie circulaire** (éco-conception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle, déchets des collectivités...)
 - Des guides et retours d'expériences, des conseils et bonnes pratiques, des outils pour accompagner entreprises et collectivités sur les sujets de l'alimentation, la consommation responsable, la sobriété.
- **L'essentiel sur l'économie circulaire :**
 - **Définitions et enjeux :** les grands principes et bénéfices de l'économie circulaire (explication des 7 piliers).
 - **Chiffres clés :** données nationales sur les déchets, le recyclage et les emplois générés.
 - **Coût des déchets :** analyse des coûts pour les entreprises et les collectivités, avec outils de réduction.

4. SINOE® Déchets : <https://sinoe-dechets.ademe.fr>

La plateforme de référence pour les données sur la gestion des déchets ménagers et assimilés

Ce que l'on trouve sur le site

- **Un état des lieux national des déchets :** Le site SINOE® Déchets offre une vision exhaustive de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France, avec :

- **Des données chiffrées** sur les flux de déchets (collectes, traitements, éliminations).
- **Des indicateurs clés** : tonnages, coûts, taux de valorisation, etc.
- **Des cartographies et graphiques** pour visualiser les données par territoire (national, régional, départemental, communal).
- **Des données et analyses par thème**
 - **Flux de déchets** : Données sur les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives et les déchetteries.
 - **Installations de traitement (ITOM)** : Suivi des quantités et typologies de déchets traités (incinération, stockage, compostage, etc.).
 - **Emballages ménagers** : Données annuelles sur les matériaux issus des centres de tri (verre, plastique, métal, etc.).
 - **Coûts de gestion** : Matrice des coûts et méthode ComptaCoût® pour analyser les dépenses des collectivités.
 - **Prévention des déchets** : Suivi des actions de prévention (compostage domestique, programmes locaux de prévention).
 - **Réemploi** : Annuaire de 5 000 structures de réemploi et réutilisation.
 - **Plans de gestion des déchets** : Suivi de l'avancement des plans départementaux et régionaux.
 - **Autres déchets** : Données sur les installations de méthanisation, les déchets de l'assainissement, les DEEE et les piles usagées.
- **Des outils pour agir**
 - **Analyses comparatives** pour évaluer les performances des territoires.
 - **Guides pratiques** pour optimiser la gestion des déchets.
 - **Annuaire** des acteurs de la collecte et du traitement.

ADEME

Tél : 01 47 65 20 29

Mél : presse@ademe.fr

Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette 92541
Montrouge Cedex

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr